

N^o 389

Mon cher Monsieur,

Depuis que j'ai eu le plaisir de vous voir, j'ai
reçu des nouvelles des tableaux de feu M.
Van Saeghem de Gand, et l'on m'a assuré
qu'il en avait laissé le produit aux Pauvres
de Gand, en stipulant que ces quelques tableaux
soient vendus publiquement.

Il est à désirer, Monsieur, dans l'intérêt
du Musée Royal, que Monsieur le Ministre
puisse vous secourir pour faire l'acquisition
du tableau de Temiers, représentant les Cinq
Sens, œuvre capitale qui jouit d'une grande
réputation.

Il est près d'avoir terminé la semaine prochaine
le tableau de "La Descente de Croix" de
Raben qui me retient constamment à Paris,
et aussitôt que ce travail sera achevé j'
pourrai m'occuper immédiatement des tableaux
du Musée qui réclament des réparations urgentes.

Agriez, je vous prie, Mon cher Monsieur,
l'assurance de mes sentiments très respectueux

Etienne Le Roy

Bruxelles, le 7 Juin 1838.

Bruxelles le 8 Juin 1832

21337

Mon cher Monsieur Simon

Veuillez surtout être attentif
le Ministre par M. de la
Vente de M. de la Haye, et
un beau Tenier, que nous devons
acquiescer par le Ministre et joint
de lettre que me l'a adressé est
Etienne Leroy qui vous indiquera le
sujet et l'importance attachée à
ce tableau. Veuillez dans la lettre
demander une audience au Ministre
pour prendre des renseignements précisables
je serais de soit à la Maison
vous pourrais vous adresser la lettre pour
demander
C'est adieu
F. de la Haye

Brunella, le 8 Juin 1852

à M^r le Ministre de l'Intérieur

M^r le Comte.

M^r Van Saeftinghe, en cédant
l'année dernière sa riche collec-
tion de tableaux et s'étant réservé
quelques ouvrages pour sa propre
collection, particulièrement un
magnifique Canier, représen-
tant les Cent Sols, œuvre
Capitale pour son sujet d'une
grande réputation.

Je viens d'apprendre que feu
M^r Van Saeftinghe a légué son
peinture à son pauvre de Garde
le produit de ces tableaux en
stipulant qu'il lui servirait vendu
publiquement.

Il est vivement à désirer que
le Gouvernement mette cette
occasion à profit pour
enrichir le Musée royal d'une
production remarquable de
Canier et je viens en conséquence
vous prier, M^r le Comte, de vouloir
bien m'accorder une audience
pour vous entretenir des mesures
qu'il serait utile de prendre
en cette circonstance.

Respectueusement,
le Président.

MUSEE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N^o 389

† à un amateur de cette ville.

Mon cher Monsieur Steiner
Veuillez trouver ci-joint le
procès verbal d'après lequel il est
résolu par la dernière séance de
la commission par laquelle il a été
décidé d'acquiescer le tableau de
Steiner au prix de 20 à 25000 francs
Le Ministre part en soir il
doit avant de partir sur
la décision qui a été prise et
il doit nous en rendre officiellement
notant il voudrait se rappeler
l'opinion de cet homme
Leroy

Paris
le 3 gr 1892

Ministère
de
l'Intérieur.

Cabinet.

710

Bruxelles, le 2^e N^o ^{he} 1852.



Monsieur,

J'ai l'honneur de vous
informer, en réponse à votre
lettre du 1^{er} de ce mois, que
Monsieur le Ministre vous
recevra, ainsi que M^{rs} le Comte
de Robiano & Lucime Leroy,
demain vendredi, 3 N^o ^{he},
à midi.

Le Chef de Division,
Secrétaire du Cabinet,

à Monsieur Navez,
Directeur du Musée
royal de peinture,

Mon cher Monsieur Aron

Je vous envoie ci-joint
le Comte de Robiano et Etienne
Leroy de la Courbe de la part de
Midi au Ministère des Intérieurs.

C'est adieu

J. F. de la Courbe

le 27 Oct 1852

~~urgent~~

A Monsieur
Monsieur Secour
Secrétaire du Musée

4,



Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous adresser le rapport, demandé relativement, au tableau de D. Ceniër fils appartenant, à feu M. Van Saeckhem, dont la vente aura lieu le 6 Décembre à Gand et décrit sous le N^o 2 du Catalogue.

Cette précieuse production du célèbre peintre Flamand est une des plus délicieuses compositions qu'aient produites son génie, elle représente les cinq sens réunis dans une même scène, l'artiste sy est peint, assis à une table auprès d'une jeune femme et de trois autres personnages; et chacun d'eux personnifie un des cinq Sens.

Sous le rapport de l'exécution ainsi que sous celui de la conservation ce bijou de l'art est irréprochable. La Valeur peut en être fixée sans nulles exagération.

Monsieur Saver, Président de la
Commission du Musée Royal de Peinture &c.

à vingt cinq mille francs.

Il serait de toute urgence, Monsieur le Président, que cette production puisse être acquise pour le Musée de l'Etat, où elle offrirait un précieux sujet d'étude aux jeunes artistes et ajouterait à l'importance de la Galerie en comblant une lacune, et mettant par là un terme aux reproches d'ingratitude que nous adressent les étrangers, de voir que dans la patrie d'un homme tel que Vermeer, le Musée National ne possède qu'un échantillon de son talent.

En faisant cette acquisition, le Gouvernement empêcherait par là notre pays de se voir enlever par l'étranger une des dernières œuvres de l'Immortel Vermeer qui y soit restée, depuis qu'elle est sortie de son spirituel Pincean. Elle est mentionnée dans la Vie des Peintres par Descamps page 166 et appartenait alors au Châtelier Brant, puis passa de cette collection dans celle de M. Van Saceghem. Smith, le savant historien anglais la décrit dans son ouvrage page 405 n° 1 du Supplément et la désigne comme "un des plus admirables types du maître".

Aggréez, je vous prie, Monsieur le Président,
l'assurance de mon profond respect
Etienne Le Roy

Bruxelles, le 4 Décembre 1852.

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 5 Décembre 1852.



5^e DIVISION.

INDICATEUR { GÉNÉRAL N°
SPÉCIAL N°

OBJET.

Messieurs,

En réponse à votre lettre du 4 de ce mois, j'ai l'honneur de vous informer que je vous autorise à faire l'acquisition, pour le compte de l'Etat, du tableau de Teniers représentant les cinq sens.

En prenant sous ma responsabilité cette acquisition, pour laquelle une demande de crédit spécial devra être soumise à la Législature, j'ai eu en vue l'importance artistique de l'œuvre dont il s'agit et le désir d'enrichir notre Musée national d'une production capitale de l'un des maîtres les plus célèbres de l'école flamande qui se trouvait à peine représenté dans nos galeries.

Cependant, je crois devoir vous inviter à fins usage dans cette circonstance, de la résérer désirable. S'il est à souhaiter, dans l'intérêt de l'art et en quelque sorte de la dignité nationale, que ce chef d'œuvre devienne la propriété du Gouvernement, il ne faut pas cependant que celui-ci le paie à un taux exorbitant. Il faudra donc considérer comme limite extrême la somme de vingt-cinq mille francs, maximum de l'évaluation de M. le Commissaire expert du Musée.

Après, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Ministre de l'Intérieur
J. Van der Smissen

A la Commission administrative du Musée Royal de peinture et de sculpture de Belgique.

Ann. N° 389

ADMINISTRATION

des

CHEMINS DE FER, POSTES

ET

TÉLÉGRAPHES.

N° 377 de réception.

Bureau d'origine.

Gand

Télégraphes.

Le bureau de Bruxelles a reçu le 6^{te} 1852,
à 3 h. 33 m. de S, la communication suivante :

N° 380 adressée à Mr Henry

au Musée

Bruxelles.

Informez Ministre Intérieur
et sachez que le Verniers

est acquis pour frs 26100
compte Gouvernement

Coij. Dreyvatter

Le 6^{te} 1852.

Pour réception conforme :

[Signature]

Monsieur le Président,

Comme j'ai eu l'honneur de vous le faire connaître par Dépêche télégraphique du 6^{to}, j'ai acheté à la Vente de feu M. Van Sacqhem de Gand le magnifique tableau de Venier, "Les cinq sens", qui m'a été adjugé au prix de 26.000 francs; la dernière enchère de 26.000 francs a été mise par M. Manson, Marchand de Tableaux de Londres.

Ce Tableau a été vivement disputé par plusieurs étrangers, et par M. Vence de Lille qui l'a poussé également un des derniers; il est heureux, Monsieur, que le terrible Marquis de Hertford ni M^{lle}. Demidoff ni Patureau n'y étaient pas, nous ne l'aurions certainement pas obtenu, car il en eût été à un prix beaucoup plus élevé.

J'avais pris toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que les héritiers non plus que M^{lle}. les amateurs pussent soupçonner que je soutenais ce tableau, et ce n'est qu'après l'adjudication qu'on en a su la destination, et le public a sanctionné votre acquisition par de chaleureux applaudissements.

Après la Vente, j'ai fait emballer et déposer le tableau chez M. D'Hourvetter, jus qu'à ce que j'aie une lettre émanant

Monsieur Saver, Président
de la Commission du Musée Royal
de Peinture

du Ministère de l'Intérieur, adressé
à M. le greffier Verhulst, qui certifie que
la dite acquisition a été faite par moi
pour le Musée de l'Etat, autorisant M.
Verhulst, à me délivrer le Tableau et mention-
nant que le paiement en sera effectué
conformément aux conditions de la vente
c'est à dire à 3 Mois de crédit &c.

Agriez, je vous prie, Monsieur le Président,
l'assurance de mon profond respect.

Etienne Le Roy

Bruxelles, le 9 Décembre 1872.

13

Bremellen le 9 Juin 1852

à M^{te} le Ministre de l'Intérieur

Monsieur,

Nous avons l'honneur de
vous informer que par suite
de l'autorisation contenue
dans votre lettre du 5 de ce
mois, 5^e - Div^{is}, N° 2, le tableau
de Cesiers, intitulé: les cinq
sens, a été acquis pour le
compte du Gouvernement,
au prix de 26100 francs.
A cette somme, il est vrai, depuis
de 1100 francs la limite qui
nous était fixée dans votre
dépêche précitée, mais il est
très regrettable que pour une
différence aussi minime, relative-
ment à l'importance de l'objet,
nous ayons manqué l'unique
occasion d'acquiescer à l'acquisition
de l'Etat d'une œuvre des
plus remarquables de notre
célèbre peintre de genre.

Pour pouvoir voir, M. Lullon,
pour le rapport ci-joint en copie,
que c'est grâce à l'abandon
de plusieurs amateurs
distingués que le tableau
n'a pas été adjugé à un
prix beaucoup plus élevé.

Cette acquisition doit donc
être considérée comme une
circonstance très heureuse
et nous avons la conviction
que les artistes et les amateurs
féliciteront hautement le
Gouvernement pour les mesures
qu'il a prises afin de conser-
ver ce précieux ouvrage dans
le pays.

Quand à nous, M. le
Min, nous ne saurions
après avoir exprimé notre
reconnaissance pour les
témoignages de bienveillance
et de sympathie que vous
avez bien voulu donner au
Clerc confié à nos soins,
en prenant sous notre
responsabilité l'acquisition

d'un chef-d'œuvre éminem-
ment national.

Pour vous prouver, M.
le Min, l'agréable nos vifs
remerciements et l'assurance
de notre haute considération.

Le Président

Le Secrétaire

[Signature]

[Signature]

Extrait du Journal: *Sancho*.
(N^o du 27 février 1853 - 8^e Année - N^o 329.)

Beaux-Arts.

Nous appelons l'attention du Ministre des
Affaires Intérieures, des Représentants et des Artistes sur la lettre
suivante:

à Monsieur le Rédacteur du *Sancho*.

Nous avons enfin parvenu à avoir le fameux
tableau peint par David Teniers (les cinq Sins) dont le Gouver-
nement a fait l'acquisition à la vente Van Sasseghem, qui a eu
lieu, il y a quelques semaines à Gand.

D'après le compte-rendu des journaux, la Com-
mission Administrative du Musée avait acheté ce tableau au prix
de 25,000 frs. Longtemps avant qu'il ne fut livré aux membres
publiques. Ce fait est vrai, quel motif a donc déterminé
ces Messieurs, à laisser vendre un tableau qui déjà leur ap-
partenait? Serait-ce dans le but d'ajouter au prix déjà
si considérable de 25,000 frs, mille francs de frais de ventes,
plus 5 p/o aux Experts du Musée?

Cette affaire semble peu justifiable &
l'Administration devrait, dans l'intérêt de sa dignité, éclaircir
ces faits; d'autant plus, que le public, en matière d'Art, aime
surtout le peu de discernement dont on a fait preuve
dans cette acquisition. En effet, nous venant d'avoir
acquis un tableau de Teniers, tel que le Corps de garde
des Singes et des chats. La Commission achète une occa-
sion d'un autre genre, pour représenter au Musée
National, le célèbre peintre de tabagier et de Remiseur
Flamand. Tout ainsi notre Palais des Beaux-Arts
se deux échantillons tout-à-fait hors du genre de ces
grands peintres et qu'on ne saurait mieux qualifier
que de "Pichis de maître. Nous ignorons le prix qui a
été payé le tableau représentant le Corps de garde,
cela peut valoir 300 francs, mais ce qui il y a de
certain, c'est que celui connu sous la dénomination
"des cinq Sins" a coûté 30,000 francs, c'est-à-dire

cinq ou six fois sa valeur. Que l'administration
soit faite de pareilles besues, rien de plus naturel,
elle n'a pas mission de s'y commettre, et elle juge
les arts comme les aveugles des couleurs, mais
que M. H. Herri, Leroy et Thy, experts du Musée,
aient montré aussi peu de connaissances que de
goût, voilà ce qui a bon droit, peut nous étonner
et ce qui demande une explication, si ces Messieurs
ne veulent rester sous l'accusation, tout au
moins de peu de discernement.

Ne croyez-vous pas comme moi
Messieurs, qu'il est plus que temps que les
actes d'un Gouvernement représentatif comme
le nôtre, soient, ou du moins puissent être
censurés de bon et par là ne puissent plus
être faits, dans l'intérêt de l'art et de
l'incapacité.

Si vous pensez, Messieurs, que dans
l'intérêt de l'art et du contribuable, je pourrais
insérer cette lettre à la publication, veuillez
l'insérer dans un des numéros de votre
Spirituel Journal.

Agitez, etc.

Un de vos Abonnés.

Extrait du Journal: *Sarcho*.
(N° du Bellars 1853 - 8^e Année N° 330)

Notre impartialité nous fait un
devoir d'insérer la lettre suivante:

à Monsieur le Rédacteur du *Sarcho*.

J'ai lu dans votre journal du 24
février, une lettre écrite par un de vos abonnés,
et relative à l'achat de deux tableaux de David
Censier, pour le Musée royal Belge.

Comme je n'ai été consulté sur
l'objet d'aucune de ces deux acquisitions, veuillez
me permettre de me servir de l'organe de votre
journal, pour faire savoir à vos correspondants,
que c'est à tort qu'il s'est permis de mêler
mon nom à cette affaire.

Agitez, Monsieur le Rédacteur,
l'assurance de ma considération distinguée.

(Signé) H. Herri.

Bruxelles, le 4 Mars 1853.

MINISTÈRE

DE

L'INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 14 mars 1853.

DIVISION

INDICATEUR

GÉNÉRAL N° 1127.

SPÉCIAL N° 5986.

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

N° 389

N. B. On est prié de rappeler dans la réponse le chiffre de la Division, ainsi que les numéros d'indicateurs, séparés par un trait horizontal.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Messieurs,

Le Moniteur ayant publié la loi du 14 Mars 1853, qui accorde un crédit supplémentaire pour l'acquisition du tableau de Teniers, intitulé les cinq sens, je vous prie de m'adresser, le plus tôt possible, les déclarations nécessaires pour la liquidation de cette dépense.

Agitez, Messieurs, l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Ministre de l'Intérieur,
Le Secrétaire général,
L. De Smet

À la Commission administrative du Musée royal de peinture, &c.
(M. Navez, Président)

Le Souffrant Commissaire, l'apert Du
Musée Royal de Peinture et de Sculpture
De l'Etat déclare qu'il lui est dû par le
Musée Royal la somme de Cinq Cent
Vente six francs (Fr^s 536..) comme suit:

Pour frais de vacation, déplacement
et honoraires dus pour l'acquisition
au prix de 26100 francs
d'un Tableau de Cénure représentant
les Cinq Senses, acheté à la vente
de feu M. Van Saeyhem de Gand, le
6 Décembre 1892... la somme de frs

à savoir:		536.
5 % sur les cinq premières mille francs	250.	
2 1/2 % sur les cinq mille francs suivants	125.	
1 % sur chacun des autres mille francs (16100)	161.	
	Total Fr ^s 536.	
		frs. 536..

Certifié à la somme de Cinq Cent Vente
six francs.

Bruxelles, le 21 Mars 1893.

Stéphen Le Roy

Peut approuver le présent compte
s'élèvant à la somme de Cinq Cent Vente
Six francs.

Le Secrétaire
J. Stierman



Le Président
F. Stave

Ouit le Musée de l'Etat
 Belge à Ferdinand Verhulst,
 Directeur de ventes, à Gand,
 pour un tableau de Coens
 acheté par M^r Etienne Leroy,
 Commissaire Expert du Musée
 royal de Peinture, en vente
 publique du 1^{er} Décembre
 1800 cinquante deux, la
 somme de Mille-huit cent
 Sept cent dix francs: soit
 en principal F^{rs} 26,100.-
 Augm^{en} 10% + 2610
 Total F^{rs} 28,710.-

Certifié véritable à Gand le
 19 Mars 1853.

(Signé) F. Verhulst

Nous déclarons que le tableau de Coens (représentant
 les cinq sens) dont il est fait mention dans la déclaration
 ci-dessus est déposé au Musée royal de Peinture et de Sculpture.
 Ce tableau pèse sur saisis mesures 37 Centimètres de hauteur
 sur 56 Centimètres de largeur.

Munster, le 23 Mars 1853

Le Secrétaire.

V. Heirman



Le Président de la Commission
 des Ventes du Musée royal.

F. Davez

MUSÉE ROYAL
DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.
N° 389

Bruxelles, le 24 Mars 1853

M. le Min. de l'Intérieur,

Conformément à votre lettre
du 19 de ce mois, 5^e D^e N^o 1027
6986,
nous nous empresseons de vous
adresser les déclarations nécessaires
pour la liquidation du prix d'achat
du tableau de Censers, intitulé
les Cinq Sants, à savoir:

1 ^o Au profit de M. F. Perkulshy	F. 28700.-
2 ^o " " " E. Leroy	" 536.-
Total francs 29,246.-	

Veuill. agréer, M. le Min.

Le Président

Le Secrétaire

V. Hey

F. Wale

Copie.



Monsieur le Ministre de l'Intérieur.

Monsieur le Ministre,

Les articles malveillants publiés à
diverses reprises dans un journal de cette ville
au sujet de l'acquisition du tableau de Genies
de feu M^r Van Saeyhem, de Gand, paraissent
avoir ébranlé la confiance que m'avaient eue
de m'accorder depuis nombre d'années Messieurs
les Administrateurs de la Direction des Beaux-Arts,
afin de mettre un terme aux accusations dont les
honorables M^lls. Deman d'Almarade, Dumortier
& autres se sont rendus les interprètes en
diverses circonstances, je viens vous prier, Monsieur
le Ministre de vouloir bien ordonner une enquête
à l'égard de l'acquisition de ce tableau faite
par moi, le 6 Décembre 1852, pour éclairer
le public sur les faits.

Quant à la valeur & au mérite de cette
œuvre de Genies, mes Ditracteurs sont tous
ignorants en matière d'art pour savoir les
apprécier et je serai toujours heureux, Monsieur
le Ministre, si le Gouvernement trouvait une
occasion plus favorable de se procurer une
production de ce maître, de reprendre pour
mon compte, les Cinq Souds, pour le prix auquel
il m'a été adjugé y compris les frais & les
Commissaires.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'être
M^r M^r.
(Signé) Pierre Leroy.

Bruxelles, le 3 Mars 1854.

Bruxelles, le 20 mai 1854.

DE

L'INTÉRIEUR.

DIVISION.

N^o 1791
6.986.

N. B. Rappeler dans la réponse la date
et le numéro de la dépêche, ainsi que
l'indication de la division.

ANNEXE

SOMMAIRE.

Tableau acheté
à M^{re} Leroy.

J'ai l'honneur de vous communiquer
pour avis, une lettre par laquelle M^{re}
Et^{re} Le Roy demande qu'une enquête
soit ordonnée à l'égard du tableau de
Leroy, qu'il a vendu au Gouvernement,
et au sujet duquel ses articles malveillants,
ont été publiés dans un journal de
Bruxelles.

M^{re} Le Roy peut être assuré que le
Gouvernement n'attache aucune importance
aux attaques dont il dit avoir été l'objet,
à l'occasion de ce tableau. Ce n'est
pas pour de pareils motifs que le Gouver-
nement lui retournera jamais sa confiance.
Agréz, Messieurs, l'assurance de ma
considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur,
J. V. V.

A la Commission
Administrative du Musée
Royal de Peinture, &c.



Paris, le 12 Juin 1854

à M^{re} le Ministre de l'Intérieur

Par votre lettre Du 20
Mai dernier, 3^e Divⁿ N^o
1791, vous m'avez bien
64861
voulu communiquer une lettre
par laquelle M^{re} Etienne
Leroy demande qu'une enquête
soit ordonnée sur le sujet d'un
tableau de Geniers qui a été
chargé d'acquiescer à Paris
pour le Musée royal de Peinture.

Il me passe une revue
M^{re} le Ministre, qui il ne faut
attacher aucune importance
aux attaques dirigées contre
M^{re} Leroy; si quel qu'un
pourrait se trouver offensé
des articles malveillants
qui ont été publiés, ce serait
plutôt les dans le nombre

de votre Commission, Délégué
en cette circonstance, qui aurait
droit de se plaindre, mais
ces accusations mensongères
franchissent de temps en temps
qu'elles se produisent de
l'honorabilité de nos Collèges.
Il suffit de faire remarquer
que d'après l'une des clauses
du testament de feu M^{re}
Van Saepbrouck le tableau de
Ceniers ^(Délégué pour et à l'usage) ~~de~~ doit être rendu pu-
bliquement au profit des
pauvres de la ville de Gand,
et que dès lors il était impos-
sible que l'Expert chargé
de l'achat de cette œuvre
d'art se livrât une opération
qui lui ont été imputées.

La Commission, étant con-
vaincue qu'il n'existe aucun
motif sérieux pour ^{proposer} ~~proposer~~
au Gouvernement de donner suite
à l'enquête réclamée par
M^{re} Leroy, a cru devoir

engager celui-ci à retirer
sa demande qui il vous a
occupé le 3 et le 4 dernier de
vous enlever l'honneur de vous
informer, M^{re} Leroy, que
M^{re} Leroy s'est empressé de
se rendre à cet avis, lors que
vous lui avez donné l'assurance
que le Gouvernement n'aurait
jamais songé à lui retirer
sa confiance.

De son côté, la Commission
se fait un plaisir de reconnaître
ici, que cet agent s'est
toujours acquitté avec probité
et loyauté des différentes
missions qui elle lui a confiées.

Veuill. v. p.

Le Président
Le Secrétaire
J. J. J. J.